



CAHIER DES CHARGES ZONE OUEST BASKET

Mise à jour le 21 juin 2008 à Saint Malo

TOURNOIS INTER-LIGUES

Minimes Filles et Garçons

Chaque saison sportive, une compétition entre les sélections régionales minimes filles et garçons se déroule sous forme d'un tournoi.

Le Conseil de Zone, réuni à La Rochelle le 19 Juin 2004, a décidé la répartition des organisations entre les 4 Ligues pour 2008 / 2012.

COMPOSITION DE LA DELEGATION

La délégation d'une Ligue comprend :

- 1 Chef de délégation
- 1 Chauffeur
- au maximum 12 joueuses + 3 entraîneurs
- au maximum 12 joueurs + 3 entraîneurs
- 1 CTS

Soit 33 personnes au maximum.

Pour la restauration et l'hébergement, chaque Ligue devra confirmer le nombre exact de personnes, au plus tard **8 jours** avant l'arrivée de la délégation.

Pour permettre la réalisation d'une plaquette, les différentes Ligues transmettront, un mois avant, la liste des joueurs(es) sélectionné,(e)s. Ces listes seront complétées la veille du tournoi par fax, avec le numéro de chaque joueur(se).

ORGANISATION DE LA COMPETITION

Le principal **Objectif** de la compétition est la **DETECTION** des Potentiels susceptibles d'intégrer les Equipes de France ou un Centre Fédéral.

Bernard MAHIEUX, responsable technique de la Zone Ouest, en assure la coordination. En cas d'impossibilité, il désignera un autre CTS de la Zone pour accomplir cette mission.

Aspects matériels

- *Salles*: les rencontres se déroulent dans 2 salles proches, avec un revêtement de sol de qualité.
 - *Appareil des 24 secondes*: souhaité dans les 2 salles.
 - *Ordre des rencontres* : de la responsabilité de la Ligue organisatrice ; celle - ci en informera préalablement Bernard Mahieux pour accord.
 - *Durée des rencontres* : **4x10 minutes**. En conséquence, un délai de 2 h entre les rencontres est souhaitable. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il y aura 1 prolongation de 5 minutes (2 au maximum si nécessaire) puis lancer-franc décisif, si nécessaire (art. 33 p. 213 des règlements).
 - *Ballons* : utilisation du n°6 pour les Filles et du n°7 pour les Garçons.
 - *Maillots* : Chaque équipe devra être munie de 2 jeux de maillots. Pour éviter tout problème lors des rencontres, l'équipe recevante (première nommée sur le programme) joue en couleur claire.
 - *Horaires des rencontres* :
 - Journée 1 à 17H et à 20H
 - Journée 2 à 17H et à 20H
 - Journée 3 à 10H30 et à 13H30
- Arrivée prévue à 12h et remise des récompenses le 3^o jour à 15h30.

Classement

- Rencontre gagnée: 2 points
- Rencontre perdue: 1 point
- En cas d'égalité de points au classement, seuls les résultats obtenus entre les équipes à égalité seront pris en considération pour un calcul de point average.

Arbitrage

La Zone Ouest organisera des formations sur chaque tournoi et désignera les arbitres et les cadres qui seront présents sur l'ensemble de la compétition. Pour un bon déroulement, les arbitres et les formateurs devront arriver comme les délégations.

Les Tables de marque seront gérées par la Ligue organisatrice (avec dans la mesure du possible, désignation d'un opérateur des 24 secondes).

L'organisateur devra mettre à disposition de la Zone du matériel vidéo (caméscope, trépied, magnétoscope, vidéo-projecteur, rallonge, ...).

CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATEUR

Chaque Ligue organisatrice peut déléguer l'organisation à un de ses départements ou à un club, mais elle reste le **maître d'oeuvre**.

Elle devra communiquer le lieu du tournoi lors de la réunion du Conseil de Zone de début saison, les autres modalités du rassemblement (jour, horaires, etc ...) au plus tard 1 mois à l'avance.

L'animation du tournoi est laissée à son initiative.

Les feuilles de marque seront fournies par elle.

Elle devra mettre à disposition des équipes 12 maxi-bouteilles d'eau minérale pour chaque rencontre sans oublier les arbitres.

En cas de besoin, la Ligue organisatrice devra établir un programme de navettes entre le lieu de l'hébergement et celui des compétitions. Elle utilisera pour cela les cars des différentes délégations. Toutefois, il convient aussi d'intégrer dans ce programme le respect des horaires des chauffeurs en particulier le dernier jour.

Une réunion de préparation pour : les chefs de délégation, les techniciens, les arbitres devra être programmée le premier jour, à l'issue du premier repas.

Dans le domaine médical, il est demandé la présence d'un kiné sur place et un médecin disponible de préférence sur place pendant les rencontres. L'urgence des interventions, les difficultés à se déplacer des responsables de chaque délégation rendent indispensable cette présence.

La Ligue organisatrice devra communiquer au secrétaire de la zone : les nom, adresse et numéro de téléphone des médecins et kinés sollicités.

ASPECTS FINANCIERS

Chaque Ligue prendra intégralement en charge le tournoi qu'elle organise.

Lorsque le TIL est le support d'un stage de détection arbitres (comportant plus de 8 stagiaires), ou bien encore d'un stage OTM, les frais supplémentaires seront facturés par l'instance organisatrice, en parts égales, à chacune des délégations participantes après validation par le Trésorier de la zone

En cas d'hébergement autre que celui prévu par la Ligue organisatrice, il sera à la charge des Ligues concernées qui en assureront le règlement sur place.

PROTOCOLE

La Zone Ouest remettra des récompenses aux participants (joueurs, encadrements, arbitres, OTM) pour les Tournois M2 (qualificatif), Minimes 1.

Chaque Ligue pourra remettre des fanions ou autocollants ou autres objets promotionnels. La Ligue organisatrice pourra remettre des coupes aux vainqueurs.

Fait à La Rochelle le 19 Juin 2004



CAHIER DES CHARGES ZONE OUEST BASKET

Mise à jour le 21 Juin 2008 à Saint Malo

TOURNOIS INTER-LIGUES

Benjamins Filles et Garçons

Chaque saison sportive, une compétition entre les sélections régionales benjamines filles et garçons se déroule sous forme d'un tournoi.

Le Conseil de Zone, réuni à La Rochelle le 19 Juin 2004, a décidé la répartition des organisations entre les 4 Ligues pour 2008 / 2012.

COMPOSITION DE LA DELEGATION

La délégation d'une Ligue comprend :

- 1 Chef de délégation
- 1 Chauffeur
- au maximum 12 joueuses + 3 entraîneurs
- au maximum 12 joueurs + 3 entraîneurs
- 1 CTS
- soit 33 personnes au maximum

Pour la restauration et l'hébergement, chaque Ligue devra confirmer le nombre exact de personnes, au plus tard **8 jours** avant l'arrivée de la délégation.

Pour permettre la réalisation d'une plaquette, les différentes Ligues transmettront, un mois avant, la liste des joueurs(es) sélectionné,(e)s. Ces listes seront complétées la veille du tournoi par fax, avec le numéro de chaque joueur(se).

ORGANISATION DE LA COMPETITION

Le principal **Objectif** de la compétition est la **DETECTION** des Potentiels susceptibles d'intégrer les Equipes de France, ou un Centre Fédéral.

Bernard MAHIEUX, responsable technique de la Zone Ouest, en assure la coordination. En cas d'impossibilité, il désignera un autre CTS de la Zone pour accomplir cette mission

Aspects matériels

- *Salles* : les rencontres se déroulent dans 2 salles proches, avec un revêtement de sol de qualité.
- *Appareil des 24 secondes* : souhaité dans les 2 salles.
- *Ordre des rencontres* : de la responsabilité de la Ligue organisatrice ; celle-ci en informera préalablement Bernard Mahieux pour accord.
- *Durée des rencontres* : **4 x 8 minutes**. En conséquence, un délai de 1 h 45 entre les rencontres est souhaitable. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il y aura 1 prolongation de 5 minutes (2 au maximum si nécessaire) puis lancer-franc décisif, si nécessaire (art. 33 p. 213 des règlements).
- *Ballons* utilisation du n°6 pour les Filles et pour les Garçons.
- *Maillots* Chaque équipe devra être munie de 2 jeux de maillots. Pour éviter tout problème lors des rencontres, l'équipe recevante (première nommée sur le programme) joue en couleur claire.
- *Horaires des rencontres* :
Journée 1 à 9H30 et 11H15 puis 18H et 20H
Journée 2 à 10H30 et à 13H30

Arrivée prévue la veille à 19h et remise des récompenses le 2° jour à 15h30

Classement

- Rencontre gagnée: 2 points
- Rencontre perdue: 1 point
- En cas d'égalité de points au classement, seuls les résultats obtenus entre les équipes à égalité seront pris en considération pour un calcul de point average.

Arbitrage

La Zone Ouest organisera des formations sur chaque tournoi et désignera les arbitres et les cadres qui seront présents sur l'ensemble de la compétition. Pour un bon déroulement, les arbitres et les formateurs devront arriver comme les délégations.

Les Tables de marque seront gérées par la Ligue organisatrice (*avec désignation si possible d'un opérateur des 24 secondes*) sauf mise en place d'un stage OTM par la Zone Ouest.

L'organisateur devra mettre à disposition de la Zone du matériel vidéo (caméscope, trépied, magnétoscope, vidéo-projecteur, rallonge, ...).

CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATEUR

Chaque Ligue organisatrice peut déléguer l'organisation à un de ses départements ou à un club, mais elle reste le maître d'oeuvre.

Elle devra communiquer le lieu du tournoi lors de la réunion du Conseil de Zone de début saison, les autres modalités du rassemblement (jour, horaires, etc ...) au plus tard 1 mois à l'avance. L'animation du tournoi est laissée à son initiative.

Les feuilles de marque seront fournies par elle.

Elle devra mettre à disposition des équipes 12 maxi-bouteilles d'eau minérale pour chaque rencontre, sans oublier les arbitres.

En cas de besoin, la Ligue organisatrice devra établir un programme de navettes entre le lieu de l'hébergement et celui des compétitions. Elle utilisera pour cela les cars des différentes délégations. Toutefois, il convient aussi d'intégrer dans ce programme le respect des horaires des chauffeurs en particulier le dernier jour.

Une réunion de préparation pour : les chefs de délégation, les techniciens, les arbitres devra être programmée le premier jour, à l'issue du premier repas.

Dans le domaine médical, il est demandé la présence d'un kiné sur place et un médecin disponible de préférence sur place pendant les rencontres. L'urgence des interventions, les difficultés à se déplacer des responsables de chaque délégation rendent indispensable cette présence.

La Ligue organisatrice devra communiquer au secrétaire de la zone : les nom, adresse et numéro de téléphone des médecins et kinés sollicités.

ASPECTS FINANCIERS

Chaque Ligue prendra intégralement en charge le tournoi qu'elle organise.

Lorsque le TIL est le support d'un stage de détection arbitres (comportant plus de 8 stagiaires), ou bien encore d'un stage OTM, les frais supplémentaires seront facturés par l'instance organisatrice, en parts égales, à chacune des délégations participantes après validation par le Trésorier de la zone

En cas d'hébergement autre que celui prévu par la Ligue organisatrice, il sera à la charge des Ligues concernées qui en assureront le règlement sur place.

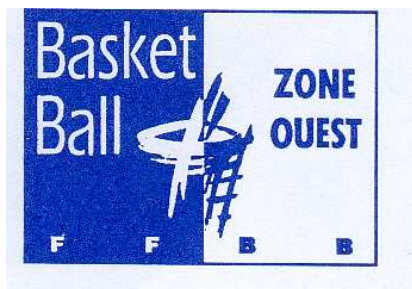
PROTOCOLE

La Zone Ouest pourra remettre des récompenses pour tous les participants.

Chaque Ligue pourra remettre des fanions ou autocollants ou autres objets promotionnels.

La Ligue organisatrice pourra remettre des coupes aux vainqueurs.

Fait à La Rochelle le 19 Juin 2004



CAHIER DES CHARGES ZONE OUEST BASKET

Mise à jour le 21 Juin 2008 à Saint Malo

TOURNOIS de ZONE Sélections Départementales

Benjamins Filles et Garçons

Chaque saison sportive, une compétition entre les sélections départementales benjamines filles et garçons se déroule sous forme d'un rassemblement. Il se déroule selon la formule d'un championnat. Ce tournoi est qualificatif pour les finales nationales.

Le Conseil de Zone, réuni à La Rochelle le 19 Juin 2004, a décidé la répartition des organisations entre les 4 Ligues pour 2008 / 2012.

COMPOSITION DE LA DELEGATION

La délégation d'une sélection départementale comprend :

- 1 Chef de délégation
- 1 chauffeur
- au maximum 12 joueur(se)s + 3 entraîneurs
- Soit 17 personnes au maximum

Pour la restauration et l'hébergement, chaque département devra confirmer le nombre exact de personnes, au plus tard **8 jours** avant l'arrivée de la délégation.

Pour permettre la réalisation d'une plaquette, les différents départements transmettront, dans les plus brefs délais après leur qualification, la liste des joueurs (es) sélectionné,(e)s. Ces listes seront complétées sur place par le numéro de chaque joueur (se).

ORGANISATION DE LA COMPETITION

Le principal **Objectif** de la compétition est la qualification d'une sélection départementale en filles et en garçons pour disputer le championnat de France des départements.

La détection des potentiels susceptibles d'intégrer les équipes de France, sera bien sûr facilitée par une telle organisation.

Bernard MAHIEUX, responsable technique de la Zone Ouest, en assure la coordination. En cas d'impossibilité, il désignera un autre CTS de la Zone pour accomplir cette mission.

Aspects matériels

- *Salles* : les rencontres se déroulent dans 2 salles proches, avec un revêtement de sol de qualité.
 - *Appareil des 24 secondes* : souhaité dans les 2 salles.
 - *Ordre des rencontres* : de la responsabilité de la Ligue organisatrice ; celle - ci en informera préalablement Bernard Mahieux pour accord.
 - *Durée des rencontres* : **4 x 8 minutes**. En conséquence, un délai de 1 h 45 entre les rencontres est souhaitable. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il y aura 1 prolongation de 5 minutes (2 au maximum si nécessaire) puis lancer-franc décisif, si nécessaire (art. 33 p. 213 des règlements).
 - *Ballons* : utilisation du n°6 pour les Filles et pour les Garçons.
 - *Maillots* : chaque équipe devra être munie de 2 jeux de maillots. Pour éviter tout problème lors des rencontres, l'équipe recevante (première nommée sur le programme) joue en couleur claire.
 - *Horaires des rencontres* :
 - Journée 1 à 17H et à 20H
 - Journée 2 à 17H et à 20H
 - Journée 3 à 10H30 et à 13H30
- Arrivée prévue à 12h et remise des récompenses le 3° jour à 15h30

Classement

- Rencontre gagnée: 2 points
- Rencontre perdue: 1 point
- En cas d'égalité de points au classement, seuls les résultats obtenus entre les équipes à égalité seront pris en considération pour un calcul de point average.

Arbitrage

La Zone Ouest organisera des formations sur chaque tournoi et désignera les arbitres et les cadres qui seront présents sur l'ensemble de la compétition. Pour un bon déroulement, les arbitres et les formateurs devront arriver comme les délégations. Les frais de déplacement des arbitres désignés par la Zone sur proposition des CRAMC seront à la charge des Comités qualifiés. (ces arbitres devront rejoindre, dans la mesure du possible, le transport organisé par le Comité qualifié).

Les Tables de marque seront gérées par la Ligue organisatrice (avec désignation si possible d'un opérateur des 24 secondes) sauf mise en place d'un stage OTM par la Zone Ouest.

L'organisateur devra mettre à disposition de la Zone du matériel vidéo (caméscope, trépied, magnétoscope, vidéo-projecteur, rallonge, ...).

CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATEUR

Chaque Ligue organisatrice peut déléguer l'organisation à un de ses départements ou à un club, mais elle reste le maître d'oeuvre.

Elle devra communiquer le lieu du tournoi lors de la réunion du Conseil de Zone de début saison, les autres modalités du rassemblement (jour, horaires, etc ...) au plus tard 3 semaines à l'avance.

L'animation du tournoi est laissée à son initiative.

Les feuilles de marque seront fournies par elle.

Elle devra mettre à disposition des équipes 12 maxi-bouteilles d'eau minérale pour chaque rencontre, sans oublier les arbitres.

En cas de besoin, la Ligue organisatrice devra établir un programme de navettes entre le lieu de l'hébergement et celui des compétitions. Elle utilisera pour cela les cars des différentes délégations. Toutefois, il convient aussi d'intégrer dans ce programme le respect des horaires des chauffeurs en particulier le dernier jour.

Une réunion de préparation pour : les chefs de délégation, les techniciens, les arbitres devra être programmée le premier jour, à l'issue du premier repas.

Dans le domaine médical, il est demandé la présence d'un kiné sur place et un médecin disponible de préférence sur place pendant les rencontres. L'urgence des interventions, les difficultés à se déplacer des responsables de chaque délégation rendent indispensable cette présence.

La Ligue organisatrice devra communiquer au secrétaire de la zone : les nom, adresse et numéro de téléphone des médecins et kinés sollicités.

ASPECTS FINANCIERS

Chaque département prendra à sa charge les frais de sa propre délégation après répartition des charges par l'instance organisatrice. La Zone Ouest demande à celle-ci de veiller à une proposition financière acceptable par tous.

Les frais d'arbitrage seront facturés par l'instance organisatrice à chacune des délégations participantes après validation par le Trésorier de la zone.

En cas d'hébergement à l'hôtel, il sera à la charge des départements concernés qui en assureront le règlement.

PROTOCOLE

La Zone Ouest remettra une récompense aux participants (joueurs, encadrements, arbitres et OTM).

Chaque Comité pourra remettre des fanions ou autocollants ou autres objets promotionnels.

La Ligue organisatrice pourra remettre des coupes aux vainqueurs.